BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
GEP Réglementaire LRO
Immeuble l'Optimum
Zac Blaise Pascal
34000 MONTPELLIER

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante

Article R1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique, norme NF X46-020

REFERENCES MISSION

Date de commande :
Rapport N° : 20703317/S1/15/AM-DTA_V1

Rédigé le : 31/07/2024

DONNEUR D'ORDRE

SEBASTIEN BASTIDE
2 RUE MONTEIL
34000 MONTPELLIER

SITE D'INTERVENTION

CITE U VOIE DOMITIENNE
259 AV VOIE DOMITIENNE
34000 MONTPELLIER
PAVILLON 3



SYNTHESE DE CONCLUSION

SANS AMIANTE repéré

OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence
Mathieu VERNIZEAU	Diagnostiqueur	2368

Signataire du rapport
Mathieu VERNIZEAU


Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. CONCLUSION **3**
1.1. Eléments d'information 4

2. INFORMATIONS GENERALES **5**
2.1. Immeuble bâti objet de la mission 5
2.2. Périmètre de la mission 5
2.3. Parties prenantes 5

3. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE **6**
3.1. Références réglementaires 6
3.2. Programme de repérage 6

4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE **7**
4.1. Date(s) de visite(s) 7
4.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020 7
4.3. Conditions spécifiques 7
4.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite 7

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE **8**
5.1. Matériaux et produits repérés 8

6. ANNEXES **12**
6.1. Parties d'immeuble bâti visitées 12
6.2. Photos prélèvements 14
6.3. Photos sondages 15
6.4. Attestation d'assurance 16
6.5. Certificat de compétence 18
6.6. Attestation sur l'honneur 19
6.7. Croquis de repérage 20
6.8. Rapports d'analyses du laboratoire 28

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

1.1. Eléments d’information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention durisque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : CITE U VOIE DOMITIENNE
259 AV VOIE DOMITIENNE
34000 MONTPELLIER

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
CITE U VOIE DOMITIENNE	Habitation (parties communes)	Habitation non IGH	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non communiqué

2.2. Périmètre de la mission

Partie(s) du bâtiment

Tout sauf les logements

2.3. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
SEBASTIEN BASTIDE	Donneur d'ordre	/	2 RUE MONTEIL 34000 MONTPELLIER	0467415070
Sebastien BASTIDE CROUS	Propriétaire	/	/	/
Sébastien BASTIDE CROUS	Propriétaire	/	2 RUE MONTEIL 34000 MONTPELLIER	/
Kamel BOUNOURI	Accompagnateur	/	/	kamel.bounouri@crous-montpellier.fr

3. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante.

3.1. Références réglementaires

- Code de la Santé Publique : articles L1334-12-1, R1334-17, R1334-18, R1334-20, R1334-21, R1334-23, R1334-24, R1334-27 à 29, R1334-29-3, R1334-29-5, R1334-29-7 alinéas 2 et 3, annexe 13-9 du Code de l Santé Publique,

- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,

- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013,

- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013,

- Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du «dossier technique amiante »,

- Arrêté du 1er juin 2015 relatif aux modalités de transmission au préfet des rapports de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante,

- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

3.2. Programme de repérage

Dans le cadre de notre mission, le programme de repérage est le suivant :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique :

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique :

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

4.1. Date(s) de visite(s)

Du 20/06/2024 au 20/06/2024

4.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les plans ou croquis à jour de l'immeuble bâti
- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation…)
- Les rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés
- Les dossiers amiante réglementaires

4.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

4.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Aucun document mis à disposition

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

5.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
EC = Etat de conservation
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature
JP = Jugement personnel

(*) : Les matériaux/produits hors listes A&B n'entrent pas dans le programme de repérage, limité aux matériaux/produits des listes A&B. Ils sont hors cadre réglementaire de la présente mission et n'impactent donc pas la conclusion générale du rapport

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	EC	Observation	Présence amiante
SOUS-SOL	Plafonds	Flocages	Cotonneux	Blanc	2	P2* N	/	AN	/		Non
SOUS-SOL	Plafonds	Flocages	Cotonneux	Blanc	2	P3 N	/	AN	/		Non
SOUS-SOL	Conduits	Enveloppes de calorifuges	Plastique	Gris	1	P1* N	/	AN	/		Non
SOUS-SOL	Conduits	Calorifugeages	/	Beige	1	P1* N	/	AN	/		Non
SOUS-SOL	Plafonds	Flocages	Cotonneux	Blanc	2	/	S1	AN	/		Non
RDC -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S2	PN	/		Non

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	EC	Observation	Présence amiante
RDC -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S3	PN	/		Non
RDC -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S4	PN	/		Non
RDC -> Local technique	Conduits	Enveloppes de calorifuges	Plastique	Gris	1	P4 N	/	AN	/		Non
RDC -> Local technique	Conduits	Calorifugeages	/	Beige	1	P4 N	/	AN	/		Non
R+1 -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S5	PN	/		Non
R+1 -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S6	PN	/		Non
R+1 -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S7	PN	/		Non
R+1 -> Salle de travail	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S8	PN	/		Non

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	EC	Observation	Présence amiante
R+1 -> Office	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S9	PN	/		Non
TOITURE	Conduits en toiture	Conduits d'eaux pluviales	/	/	4	/	S25	JP	/		Non
TOITURE	Conduits en toiture	Conduits d'eaux pluviales	/	/	4	/	S26	JP	/		Non
TOITURE	Conduits en toiture	Conduits d'eaux pluviales	/	/	4	/	S27	JP	/		Non
R+3 -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S15	PN	/		Non
R+3 -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S16	PN	/		Non
R+3 -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S17	PN	/		Non
R+3 -> Salle de travail	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S18	PN	/		Non
R+3 -> Office	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S19	PN	/		Non

Copyright BUREAU VERITAS

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	EC	Observation	Présence amiante
R+2 -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S10	PN	/		Non
R+2 -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S11	PN	/		Non
R+2 -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S12	PN	/		Non
R+2 -> Salle de travail	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S13	PN	/		Non
R+2 -> Office	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S14	PN	/		Non
R+4 -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S20	PN	/		Non
R+4 -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S21	PN	/		Non
R+4 -> Circulation	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S22	PN	/		Non
R+4 -> Salle de travail	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S23	PN	/		Non
R+4 -> Office	Faux plafonds	Plaques	PVC	Blanc	3	/	S24	PN	/		Non

6. ANNEXES

6.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

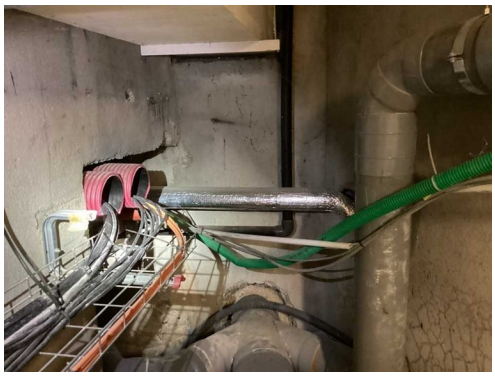
Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
SOUS-SOL	/
RDC	/
RDC -> Placard technique	/
RDC -> Circulation	/
RDC -> Salle de travail	/
RDC -> Office	/
RDC -> Local technique	/
R+1	/
R+1 -> Circulation	/
R+1 -> Placard technique	/
R+1 -> Salle de travail	/
R+1 -> Office	/
TOITURE	/
R+3	/
R+3 -> Placard technique	/
R+3 -> Circulation	/
R+3 -> Salle de travail	/
R+3 -> Office	/
R+2	/
R+2 -> Placard technique	/
R+2 -> Circulation	/
R+2 -> Salle de travail	/
R+2 -> Office	/

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
R+4	/
R+4 -> Placard technique	/
R+4 -> Circulation	/
R+4 -> Salle de travail	/
R+4 -> Office	/

6.2. Photos prélèvements

P2	ZPSO 2
SOUS-SOL	
	
Plafonds -> Flocages (Liste A)	

P3	ZPSO 2
SOUS-SOL	
	
Plafonds -> Flocages (Liste A)	

P1	ZPSO 1
SOUS-SOL	
	
Conduits -> Enveloppes de calorifuges (Liste B) \| Calorifugeages	

P4	ZPSO 1
RDC -> Local technique	
	
Conduits -> Enveloppes de calorifuges (Liste B) \| Calorifugeages	

6.3. Photos sondages

S2	ZPSO 3
RDC -> Circulation	
	
Faux plafonds -> Plaques (Liste A)	

S2	ZPSO 3
RDC -> Circulation	
	
Faux plafonds -> Plaques (Liste A)	

6.4. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) **Diagnostic amiante**
- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipement concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.
 Cette activité comprend également la reprise provisoire d'étanchéité en toiture.
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) **Autres diagnostics**
- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voieries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- ERP
- Neuf

- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic mérule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic mérule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public.

3) **Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**

4) **Conseil en performance énergétique.**

5) **Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.**

6) **Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.**

7) **Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.**

8) Concernant l'utilisation des appareils à plomb contenant des sources ionisantes l'Assureur note et précise que les garanties du contrat s'entendent y compris du fait de la détention l'usage et le transport de ces matériels, pour tous dommages causés aux tiers.

9) Laboratoire il est en outre précisé que pour les activités de laboratoire d'analyse d'échantillons (y compris les échantillons d'amiante) et de prélèvements d'air relatifs aux activités garanties, les garanties sont acquises notamment lors :

 - De missions d'analyse d'échantillons de matériaux prélevés et identifiés par le client sous la responsabilité de BV que ces matériaux soient incorporés aux équipements du bâtiment ou aux équipements et process.

 - Des missions de prélèvement sur les instructions du client et d'analyse de matériaux identiques à ceux-ci-dessus.

La présente attestation valable du 01/01/2024 à zéro heure au 31/12/2024 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 5 janvier 2024

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire – 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 – Fax : 01 42 67 12 34
RCS Paris 753143882 - APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

6.5. Certificat de compétence

CERTIFICATION DE PERSONNES

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°2368

MONSIEUR VERNIZEAU Mathieu

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	**Amiante** Date d'effet : 05/02/2024 : - Date d'expiration : 04/02/2031
Amiante avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	**Missions spécifiques, bâtiments complexes** Date d'effet : 05/02/2024 : - Date d'expiration : 04/02/2031
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	**Diagnostic de performances énergétiques** Date d'effet : 23/02/2024 : - Date d'expiration : 22/02/2031
DPE avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	**DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation** Date d'effet : 23/02/2024 : - Date d'expiration : 22/02/2031
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	**Etat de l'installation intérieure électricité** Date d'effet : 05/02/2024 : - Date d'expiration : 04/02/2031
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	**Etat de l'installation intérieure gaz** Date d'effet : 05/02/2024 : - Date d'expiration : 04/02/2031
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	**Constat du risque d'exposition au plomb** Date d'effet : 23/02/2024 : - Date d'expiration : 22/02/2031
Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021	**Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments** Date d'effet : 23/02/2024 : - Date d'expiration : 22/02/2031

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 23/02/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Salles d'examens : 71/73, rue Desnouettes – 75015 PARIS
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES
Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur www.cofrac.fr

6.6. Attestation sur l'honneur

ATTESTATION

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

Je soussigné, Monsieur Vincent RIQUIER, agissant en tant que chef de service patrimoine, au nom et pour le compte de BUREAU VERITAS EXPOILTATION, ayant son siège au 8 cours du Triangle 92800 PUTEAUX

Atteste sur l'honneur que la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION est en situation régulière au regard de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, contrats et diagnostics composant le dossier de diagnostic technique.

Fait à Montpellier, Le 05/01/2021

6.7. Croquis de repérage

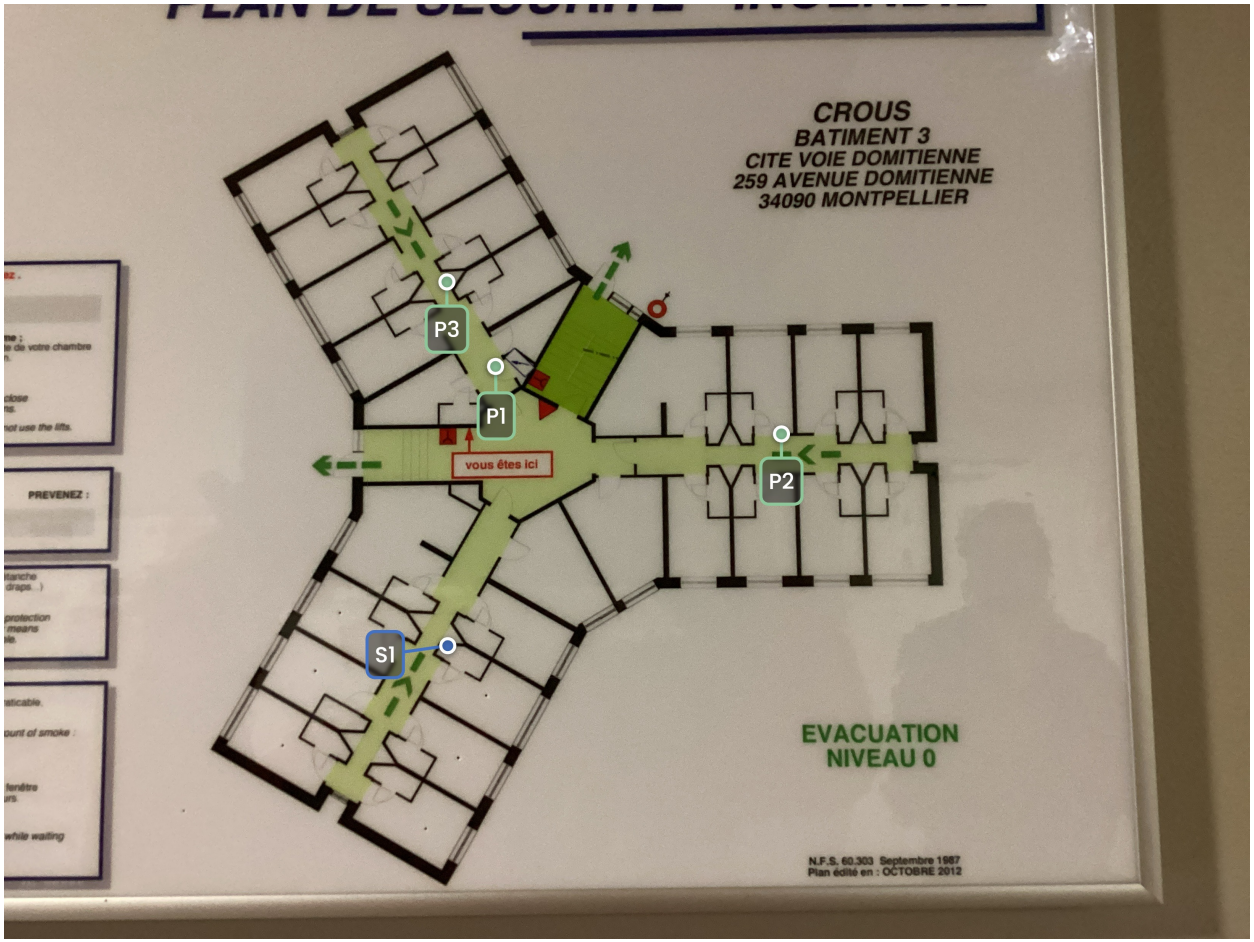
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U VOIE DOMITIENNE 259 AV VOIE DOMITIENNE 34000 MONTPELLIER	
Localisation SOUS-SOL	Date visite	Du 20/06/2024 au 20/06/2024
	Auteur	Mathieu VERNIZEAU
	N° dossier	20703317/S1/15
	Planche	1 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U VOIE DOMITIENNE 259 AV VOIE DOMITIENNE 34000 MONTPELLIER	
Localisation RDC	Date visite	Du 20/06/2024 au 20/06/2024
	Auteur	Mathieu VERNIZEAU
	N° dossier	20703317/S1/15
	Planche	2 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

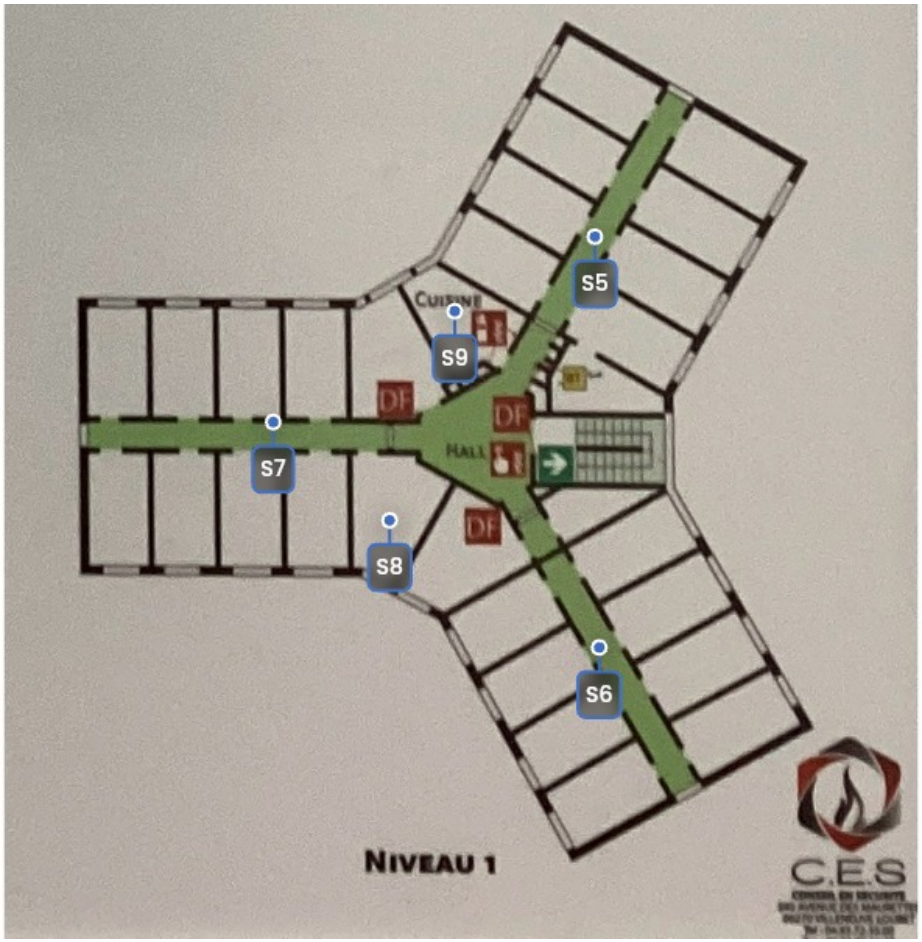
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U VOIE DOMITIENNE 259 AV VOIE DOMITIENNE 34000 MONTPELLIER	
Localisation R+1	Date visite	Du 20/06/2024 au 20/06/2024
	Auteur	Mathieu VERNIZEAU
	N° dossier	20703317/S1/15
	Planche	3 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U VOIE DOMITIENNE 259 AV VOIE DOMITIENNE 34000 MONTPELLIER	
Localisation TOITURE	Date visite	Du 20/06/2024 au 20/06/2024
	Auteur	Mathieu VERNIZEAU
	N° dossier	20703317/S1/15
	Planche	4 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U VOIE DOMITIENNE 259 AV VOIE DOMITIENNE 34000 MONTPELLIER	
Localisation R+4	Date visite	Du 20/06/2024 au 20/06/2024
	Auteur	Mathieu VERNIZEAU
	N° dossier	20703317/S1/15
	Planche	5 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

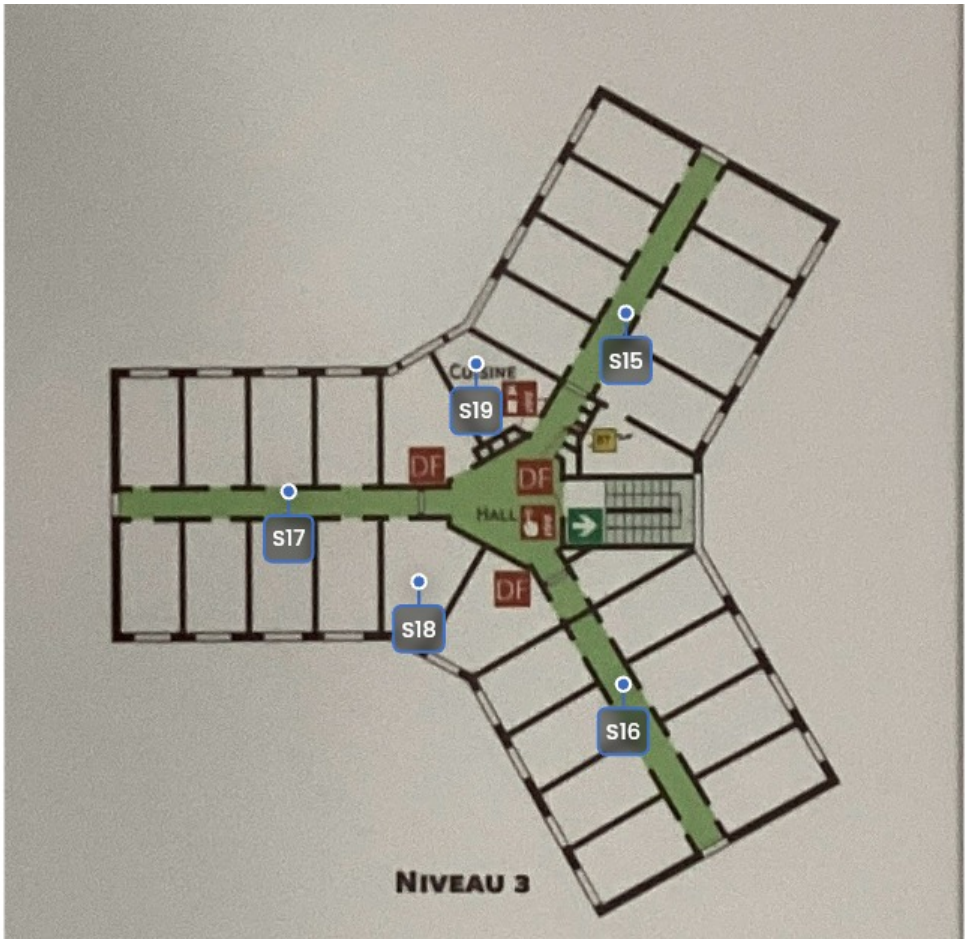
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U VOIE DOMITIENNE 259 AV VOIE DOMITIENNE 34000 MONTPELLIER	
Localisation R+3	Date visite	Du 20/06/2024 au 20/06/2024
	Auteur	Mathieu VERNIZEAU
	N° dossier	20703317/S1/15
	Planche	6 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

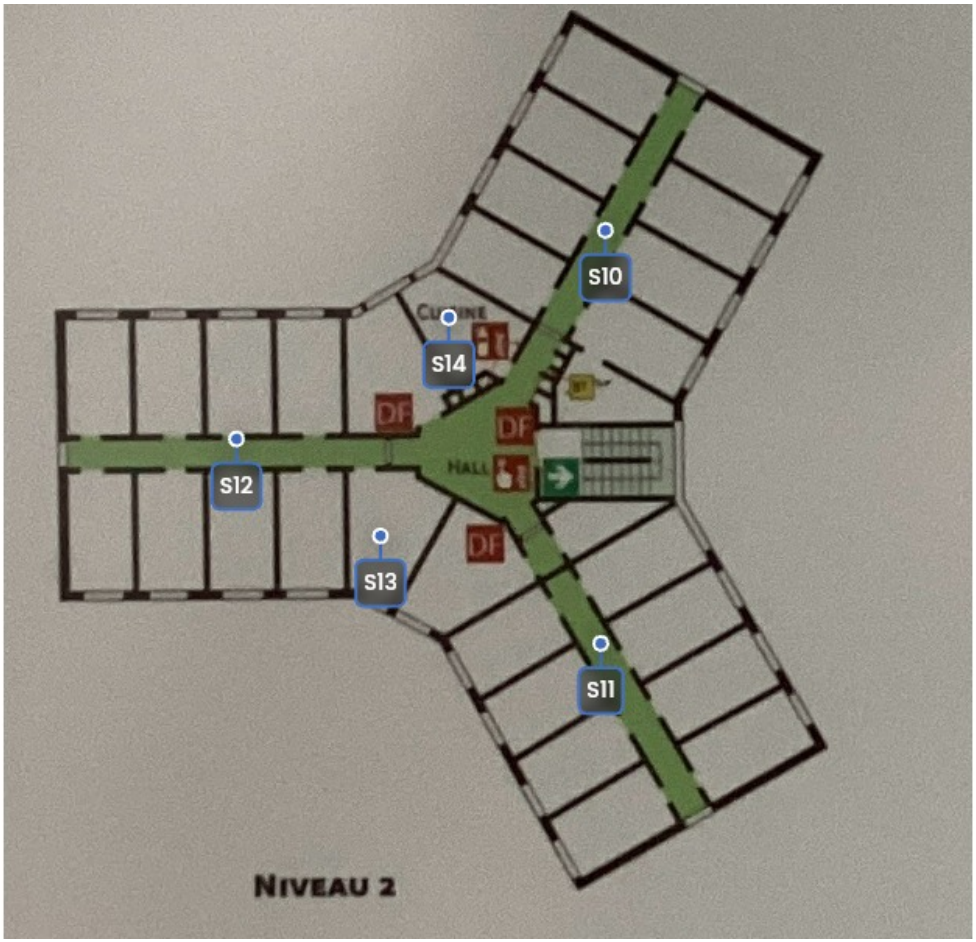
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U VOIE DOMITIENNE 259 AV VOIE DOMITIENNE 34000 MONTPELLIER	
Localisation R+2	Date visite	Du 20/06/2024 au 20/06/2024
	Auteur	Mathieu VERNIZEAU
	N° dossier	20703317/S1/15
	Planche	7 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

6.8. Rapports d’analyses du laboratoire

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mathieu VERNIZEAU
450 Rue Baden Powell
34000 MONTPELLIER

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KE-040697-01 | Date d'émission de rapport : 26/07/2024 10:02 |
Dossier N° : 24KE020130 | Date de réception : 22/07/2024 | Date d'analyse : 24/07/2024
Référence dossier Client:15100797387/20703317/S1/15/1_20703317/7/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1)	P1 (BV3DL2026) - SOUS-SOL - Conduits: Enveloppes de calorifuges (Liste B) Calorifugeages (Liste A) - Plastique	Matériau fibreux de type isolant (jaune)	**MOLP** * / R2CD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
002	P2 (BV3DL2028) - SOUS-SOL - Plafonds: Flocages (Liste A) - Cotonneux	Matériau friable fibreux de type flocage (blanc)	**MET** * / A8JN	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	P3 (BV3DL2029) - SOUS-SOL - Plafonds: Flocages (Liste A) - Cotonneux	Matériau friable fibreux de type flocage (blanc)	**MET** * / A8JN	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004 (1)	P4 (BV3DL2027) - RDC -> Local technique - Conduits: Enveloppes de calorifuges (Liste B) Calorifugeages (Liste A) - Plastique	Matériau fibreux de type isolant (jaune)	**MOLP** * / R2CD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)
(1) Le matériau de type aluminium est un matériau qui, par nature, ne contient pas d'amiante.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KE-040697-01 Date d'émission de rapport : 26/07/2024 10:02 Page2/2
Dossier N° : 24KE020130 Date de réception : 22/07/2024 Date d'analyse : 24/07/2024
Référence dossier Client:15100797387/20703317/S1/15/1_20703317/7/5

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.



Sana Hassani
Cheffe de Groupe Cheffe de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS